Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260123-DEL2026_07-DE

COMMUNE D'ALLAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice :27
présents :17
votants :27

L'an deux mil vingt six
le : vingt-trois janvier
le Conseil Municipal de la Commune d'ALLAIRE (Morbihan) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jean-François MARY, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2026

ÉTUDE PRE-OPERATIONNELLE « PLAINE DES SPORTS » : PLAN DE FINANCEMENT, DEMANDE DE SUBVENTION (BANQUE DES TERRITOIRES) ET AUTORISATION DE SIGNATURE

PRESENTS : M. MARY Jean-François, Mme ALLARD Maryse,M. BRIAND Nicolas,Mme CARGOUET Isabelle, Mme DEGRES Marie-Hélène, M. DOUZAMY Bruno,Mme FAUVEAU Marie-Laure,M. GAUTIER Jean-Paul,Mme GELARD Mickaëlle,M. LEBRUN Jean-Lou, M.LE FOL Yoann, M. NOURY Pascal , M. PANHALEUX Dominique,M. RACAPE Fabien, Mme SCHOTT Virginie, Mme SEROT Isabelle, M. SEILLER Michel.

Mme Florence BOCQ donne procuration à M. Jean-François MARY
Mme Angélique CAILLET donne procuration à Mme Maryse ALLARD
Mme Anne-Cécile DAVIS donne procuration à Mme Marie-Laure FAUVEAU
M. Claude DEQUI donne procuration à M. Pascal NOURY
Mme Sophie JAN donne procuration à Mme Isabelle CARGOUET
M. Pierre-Alexandre JOLY donne procuration M. Fabien RACAPE
Mme Séverine MAHE donne procuration à M.Michel SEILLER
M. Julien MONNIER donne procuration à M. Yoann LE FOL
Mme Maryse PARIS donne procuration à M. Jean-Paul GAUTIER
Mme Floriane POTIER donne procuration à Mme Isabelle SEROT

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure FAUVEAU

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Maire d'Allaire

La commune d'Allaire souhaite engager une étude pré-opérationnelle en vue de la création d'une plaine des sports, afin de renforcer l'attractivité du site actuel par de nouvelles activités adaptées à différents âges, de maintenir des équipements en centre-bourg et de répondre à la demande croissante des associations sportives ainsi qu'aux besoins d'espaces adaptés pour les scolaires.

Cette étude doit également intégrer une réflexion sur la requalification des espaces publics autour du site, pour sécuriser et améliorer les déplacements piétons et cyclistes, notamment pour les plus jeunes. Il faudra envisager un éventuel raccordement des eaux pluviales entre le côté nord du stade et la rue des Jonquilles. Le périmètre d'étude inclura les terrains non bâtis adjacents aux propriétés communales.

L'étude visera à s'approprier le site et ses abords, à définir une programmation et des orientations de projet, à analyser les conditions de réalisation (foncières, topographiques, financières, techniques, opérationnelles, calendaires), à actualiser le scénario retenu et à produire les pièces nécessaires à la consultation des entreprises pour la phase travaux, afin de permettre à la commune d'envisager une bascule directe vers la phase opérationnelle. La mission comprendra également la reprise de l'étude de faisabilité concernant l'aménagement d'un terrain multisport synthétique, réalisée précédemment par le cabinet Sport Nature.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 056-215600016-20260123-DEL2026_07-DE

Le coût estimatif de cette mission d'étude est d'un montant maximum de 50 000 € HT pour une durée de 6 mois, avec une demande d'aide à hauteur de 50 % auprès de la Banque des Territoires (25 000 €) et un solde en autofinancement (25 000 €).

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses (HT)		**Recettes (HT)**	
Etude	50 000 €	Banque des territoires	25 000 €
		Autofinancement	25 000 €
TOTAL	50 000 €	TOTAL	50 000 €

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales (notamment son 26°) ;
Vu l'article L1111-5 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'estimation financière et le plan de financement prévisionnel relatifs à l'étude pré-opérationnelle « Plaine des sports » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **De décider d'engager une étude pré-opérationnelle (étude de faisabilité) relative à la création d'une plaine des sports, telle que présentée, pour une durée estimative de 6 mois.**
- **D'arrêter le coût estimatif de la mission à environ 50 000 € HT.**
- **D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant, établi en euros HT : Banque des Territoires : 25 000 € ; Autofinancement communal : 25 000 € ; Total : 50 000 €.**
- **De décider de solliciter une aide auprès de la Banque des Territoires au titre de l'ingénierie territoriale, pour un montant prévisionnel de 25 000 € HT (50 % du coût estimatif).**
- **D'autoriser M. le Maire à déposer la demande de subvention et à signer l'ensemble des documents afférents à cette demande (formulaires, déclarations, annexes, engagements, échanges avec l'organisme financeur), ainsi que, le cas échéant, toute convention relative à l'attribution et au versement de l'aide, et plus généralement tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, dans la limite du plan de financement approuvé.**

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance

Marie-Laure FAUVEAU

Conseillère municipale

Jean-François MARY

Maire d'ALLAIRE

Mairie D'Allaire
MORBIHAN